

DÉCISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°043/2024 – 1. 1- MP

Objet : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles Odoyer – Avenant n° 1 au lot 4 « Isolation par l'extérieur » de la Sarl ART FACADE

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégrant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu le marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles Odoyer et notamment l'attribution du lot n°4 « Isolation par l'extérieur » à la SARL ART FACADE, 6 route d'Avignon 30150 ST GENIES DE COMOLAS d'un montant de 312 277.91 € HT soit 374 733.49 € TTC attribué par délibération du conseil municipal n° 094/2023 en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant qu'il convient de réaliser des bardages supplémentaires sur ITE ainsi que l'enduit et la peinture sur les murs de la cour nord de l'école élémentaire ;

Vu l'avenant n° 1 en date du 19/09/2024 présenté par la sarl ART FACADE, 6 route d'Avignon 30150 ST GENIES DE COMOLAS d'un montant de 26 210 € HT soit 31 452 € TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n° 1 en date du 19/09/2024 présenté par la sarl ART FACADE, 6 route d'Avignon 30150 ST GENIES DE COMOLAS d'un montant de 26 210 € HT soit 31 452 € TTC pour la réalisation des bardages supplémentaires sur ITE ainsi que l'enduit et la peinture sur les murs de la cour nord de l'école élémentaire ;

ARTICLE 2 : Le nouveau montant du marché pour le lot 4 « Isolation par l'extérieur » de la SARL ART FACADE est porté à 338 487.91 € HT soit 406 185.49 € TTC.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 20 septembre 2024.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL